



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

29 AOÛT 2017

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Maître Rémy JOSSEAUME

36 rue Vital

75016 Paris

Affaire suivie

Réf. : JU/CP

Maître,

Par courrier en date du 21 juin 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

[REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de deux points, à ce jour.

[REDACTED]

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire

Eric BIERGEON